

Résumé • Rapport R.E. du 9 mai • Droit à la différenciation

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, Député et Conseiller général mosellan, dans une déclaration solennelle prononcée dans le salon de l'horloge du Quai d'Orsay devenait un des « Pères de l'Europe ».

Dans la filiation de cet acte et dans la continuité de cet héritage, le Département de la Moselle, a été un précurseur d'une coopération transfrontalière concrète et dynamique.

Plus qu'aucune autre collectivité de même nature en France, la Moselle est le territoire européen charnière par excellence, situé en proximité de l'Allemagne, du Grand-duché de Luxembourg et de la Belgique, pays dont plusieurs territoires sont membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) de la Grande Région.

Deuxième Département français par son nombre de travailleurs frontaliers (près de 100 000), il est le seul à avoir une frontière commune avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg il est le carrefour des flux Nord/Sud et Est/Ouest.

Pour demeurer un Département majeur au sein de la Région Grand Est, le Département de la Moselle revendique une place « spécifique » dans la Grande Région transfrontalière.

Au nom de l'affirmation constitutionnelle du principe de différenciation, au nom de la reconnaissance de la coopération de proximité et des ouvertures engendrées par le Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération franco-allemande, le Département de la Moselle demande une extension de ses capacités d'intervention.

Dès lors, c'est au nom de cette légitime ambition que la Moselle affirme ainsi formellement sa volonté d'être reconnue comme L'Eurodépartement français, aux compétences partagées ou transférées pour une plus grande proximité, une meilleure efficacité et des partenariats simplifiés avec ses voisins européens.

• Coopération transfrontalière

Membre fondateur du Sommet des exécutifs de la Grande région, autorité partenaire de toutes les générations de programme INTERREG, institution à l'origine de la 1^{ère} structure transfrontalière pour la gestion d'un programme européen, le Département de la Moselle a de longue date investi dans la coopération transfrontalière institutionnelle.

Il est désormais nécessaire que la loi lui permette de traiter directement avec ses voisins afin d'établir les conventions nécessaires à la mise en œuvre des actions transfrontalières.

S'appuyant sur son expertise, son expérience, son engagement dans la conduite de projets et sa participation intense aux initiatives prises avec les pays voisins, L'Eurodépartement de Moselle revendique le chef de filât partagé avec l'Etat français de la coopération transfrontalière.

• L'apprentissage des langues

Le Département de la Moselle a su regrouper autour de lui les Ministères de l'Education de France, de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, du Grand-Duché de Luxembourg, de Wallonie et de la Communauté Germanophone de Belgique, soit les six autorités de la Grande Région, pour mener de concert le grand projet européen sur le multilinguisme : SESAM GR.

A l'aune des actions déjà menées, L'Eurodépartement de Moselle revendique la compétence partagée avec l'Education Nationale sur les enjeux du plurilinguisme.

Il entend obtenir la capacité de prévoir et de faciliter le recrutement des personnels accompagnants, de développer des services appropriés et disposer des moyens qui y sont liés, conformément aux termes du Traité d'Aix-la-Chapelle.

• **Tourisme et attractivité**

La Moselle est une destination touristique à part entière, elle accueille près de 2,7 millions de touristes pour plus de 3,9 millions de nuitées marchandes dans des sites remarquables comme le complexe de loisirs d'Amnéville-les-Thermes ou le Center parcs du Pays de Sarrebourg, le plus grand d'Europe.

Forte de son histoire industrielle et de sa tradition viticole désormais reconnue AOC, elle partage avec les pays voisins la Vallée de la Moselle. Les retombées financières de cette politique peuvent être évaluées à plus 500 millions d'euros.

Le Département est aussi un acteur majeur du tourisme culturel et mémoriel grâce à ses 8 sites « Passionnément Moselle », ils invitent les visiteurs à découvrir : vestiges archéologiques, jardin d'exception, monument du Moyen Âge, lieu de patrimoine européen, musée de peinture ou encore étangs à la renommée écologique mondiale.

L'un d'entre eux, le Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim fait l'objet de négociations bilatérales pour mettre en place un véritable modèle franco-allemand de gestion, d'attractivité et de développement territorial partagé.

S'appuyant sur son agence Moselle Attractivité, devenue en quelques mois une référence nationale, L'Eurodépartement de Moselle revendique l'exercice des compétences liées au tourisme et l'attractivité en lien avec la Région Grand Est, pour développer, au plan national et dans les pays limitrophes, une politique ambitieuse de valorisation territoriale et de développement économique basée sur la promotion de sa nouvelle marque de destination : MOSL, MOselle Sans Limite.

• **Soutien à l'économie de proximité**

En Moselle, les acteurs économiques doivent faire face à des dynamiques tout à fait spécifiques, qui ont un impact direct sur leur organisation et leur développement.

Certaines branches professionnelles connaissent actuellement de très fortes tensions, faute de trouver de la main d'œuvre suffisante dans toute la Grande Région transfrontalière, cette situation constitue des nouveaux marchés pour les entreprises mosellanes.

Parallèlement, le Département de la Moselle s'est engagé dans des actions de soutien à et promotion des circuits courts de proximité, de l'artisanat, de la restauration, de l'excellence et des vins AOC Moselle grâce notamment à la création du label « MOSL, Qualité Moselle ».

Pour favoriser la croissance des entreprises et leur permettre d'affronter tous ces nouveaux défis, L'Eurodépartement de Moselle doit obtenir les moyens juridiques qui lui permettront de soutenir l'économie de proximité sous forme d'aides directes aux investissements des commerçants, artisans, PME-PMI et exploitations agricoles.

• **Insertion et formation des bénéficiaires du RSA**

Les études prospectives laissent entrevoir que la structure démographique de la Grande Région subira une profonde transformation et ce plus particulièrement en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, dont la population active diminuerait de près de 33% entre 2018 et 2050.

Le Département de la Moselle a installé un réseau de développeurs d'emplois dont l'objectif est de favoriser l'embauche et la formation des bénéficiaires du RSA.

L'Eurodépartement de Moselle revendique la possibilité de créer une agence d'insertion pour agir en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et souhaite assurer leur orientation dans des parcours de formation qui tiennent compte de la spécificité du marché de l'emploi transfrontalier, en partenariat avec la Région Grand Est.

• Mobilités transfrontalières

Par la création et le développement de lignes de bus transfrontalières entre la Moselle et la Sarre, le Département de la Moselle a témoigné de sa volonté permanente d'inclure les flux transfrontaliers dans sa stratégie de mobilité.

A travers le projet ELEC'TRA il a également engagé une réflexion sur l'électromobilité avec ses partenaires sarrois, rhéno-palatin et luxembourgeois pour réduire la mobilité individuelle et les émissions de CO2 tout en recherchant des solutions pour fluidifier le trafic.

Il est également un acteur dans le développement du véhicule autonome et participe à ce titre au projet transfrontalier TERMINAL, qui doit assurer le déploiement d'un bus électrique autonome entre la Moselle et la Sarre.

Gestionnaire des routes départementales, il se veut présent dans toutes les initiatives transfrontalières qui lui permettent d'appréhender les impacts sur son réseau afin d'assurer les connexions et la continuité des infrastructures avec ses voisins.

C'est pourquoi, L'Eurodépartement de Moselle considère qu'il doit être associé à tout projet de mobilité transfrontalière pour en mesurer les conséquences et envisager les aménagements de son réseau.

Il revendique également la capacité d'instaurer une taxe pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, hors véhicules des services d'incendie et de secours, pour faire face au report des flux venus des territoires ayant mis en service ce dispositif.

• Valorisation des friches industrielles

L'histoire industrielle et militaire mouvementée du département de la Moselle a laissé derrière elle de très nombreuses friches appartenant à l'Etat, à l'armée, aux collectivités territoriales ou au secteur marchand. Un récent recensement évalue leur superficie totale à près de 3 000 ha, répartis sur environ 120 sites, dispersés dans tout le département.

L'aménagement de ces friches est une nécessité pour valoriser les paysages et améliorer ainsi l'attractivité des territoires, pour rendre à l'agriculture une partie de ce que l'homme a prélevé sur les espaces naturels et pour répondre à une véritable problématique transfrontalière de gestion de l'espace et aux demandes d'investisseurs à la recherche de foncier disponible.

Dès lors, pour lui permettre de répondre aux besoins d'aménagement de son territoire, L'Eurodépartement de Moselle revendique la compétence partagée en matière de politique de résorption des friches industrielles, militaires ou commerciales avec la volonté affirmée d'enclencher une stratégie d'ensemble co-construite avec les intercommunalités en lien avec la Région Grand Est.

• Gestion des fonds européens

Le Département de la Moselle a toujours fait preuve d'une grande capacité à mobiliser les fonds européens et il le démontre quotidiennement dans la gestion du Fond Social Européen.

Il est également une des 11 Autorités partenaires du Programme INTERREG V-A Grande Région et participe à ce titre aux instances de décision.

La stratégie du programme est construite autour d'un triptyque « emploi/développement territorial/économie » qui place le soutien à l'emploi sur le marché du travail grand-régional au cœur des priorités.

Il conviendra bien évidemment de poursuivre les efforts visant à structurer les territoires afin de renforcer leur compétitivité et leur attractivité.

Face à la nécessité d'assurer la complémentarité des projets financés par la Commission Européenne dans le cadre de la prochaine période de programmation, L'Eurodépartement de Moselle, doit être en capacité d'exercer sa fonction pivot au sein de la Grande Région et revendique la gestion des fonds européens sur son territoire.